

12.03.13

Le bureau du CESE confie à la section des affaires sociales et de la santé la rédaction d'un avis et d'un rapport sur les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences sur les politiques publiques.

La pétition citoyenne sollicitant l'avis du CESE sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe a conduit à préciser le rôle du CESE, dans le strict respect de la Constitution.

Le CESE entend bien être le relais de ses concitoyens pour conseiller et interpeller le gouvernement et le Parlement, mais ne saurait être une instance de recours.

Le bureau a donc décidé ce jour de confier à la section des affaires sociales et de la santé la rédaction d'un avis et d'un rapport sur les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques.

A partir des travaux du CESE et des études françaises disponibles, notamment les rapports du Haut Conseil de la Famille, et en veillant à une approche comparée à l'échelle européenne et internationale, le CESE établira un état des lieux aussi exhaustif que possible, avec un éclairage particulier sur la situation de l'outre-mer et ses enjeux liés à la monoparentalité.

Sur la base de ce constat, le CESE appellera l'attention des pouvoirs publics sur les priorités à prendre en compte.

Le projet d'avis de la section des affaires sociales et de la santé sera présenté au plus tard fin octobre 2013.

Contact presse :

Sylvaine COULEUR

06 99 37 63 48

sylvaine.couleur@clai2.com

INFORMATIONS PRATIQUES :

Palais d'Iéna

Siège du Conseil Économique, Social et Environnemental

[9 place d'Iéna](#) - 75016 Paris

Accès : Bus n°32, 63, 82 (Iéna) / Métro ligne 6 (Trocadéro) et 9 (Iéna)

Conseil Economique Social et Environnemental
9, place d'Iéna - 75775 Paris cedex 16
www.lecese.fr